

L'APPLICATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LES SOINS DE SANTÉ ET SON IMPACT SUR LA RELATION « PATIENT·E-MEDECIN »



CONTEXTE

Dans le cadre de son Plan d'action stratégique sur les droits de l'homme et les technologies en biomédecine (2020-2025), le Comité de bioéthique a mis en place un groupe de rédaction chargé de préparer un rapport sur l'application de l'IA dans les soins de santé, soulignant le rôle des professionnel·les de santé dans le respect de l'autonomie et du droit à l'information des patient·es, et dans le maintien de la transparence et de la confiance des patient·es en tant qu'éléments essentiels de la relation thérapeutique.



BUT

L'objectif du rapport est d'examiner comment les systèmes d'IA sont utilisés dans les soins de santé, compte tenu de leurs incidences sur les droits humains, en vue de développer et de renforcer la relation thérapeutique, notamment en aidant les médecins et, le cas échéant, d'autres professionnel·les de la santé à promouvoir la capacité à agir et l'autonomie des patient·es, leur bien-être et l'accès équitable à des soins de santé.



ACCES AU RAPPORT

Le rapport est disponible gratuitement sur le site web du Conseil de l'Europe consacré aux droits humains et à la biomédecine à l'adresse <https://go.coe.int/M5RKS>. Il est disponible en anglais et en français.



APERÇU DU RAPPORT

Le rapport s'intéresse à certains principes des droits humains qui revêtent une importance particulière pour la relation « patient.e-médecin », à savoir:

- ▶ Autonomie (article 5 de la Convention d'Oviedo)
- ▶ Normes professionnelles (article 4 de la Convention d'Oviedo)
- ▶ Autodétermination concernant les données de santé (article 10 de la Convention d'Oviedo)
- ▶ Accès équitable aux soins de santé (article 3 de la Convention d'Oviedo).

Le rapport traite de l'IA dans le domaine des soins de santé, y compris les applications utilisées par les professionnel·les de santé ainsi que les applications utilisées par les patient·es eux-mêmes (applications prescrites par un·e médecin ou que les patient·es décident d'utiliser, comme les outils d'analyse des symptômes ou les logiciels de suivi des données de santé).



PUBLIC CIBLE

Le rapport s'adresse aux décideurs, aux prestataires de soins de santé, aux professionnel·les de santé et aux patient·es (y compris les associations de patient·es).





ÉLÉMENTS ESSENTIELS

Avec le déploiement croissant des systèmes d'IA dans les soins de santé, il devient de plus en plus important d'explorer et de comprendre le rôle des professionnel·les de santé dans le respect de l'autonomie et du droit à l'information des patient·es afin de maintenir la transparence et la confiance des patient·es, en tant qu'éléments essentiels de la relation thérapeutique.

En mettant l'accent sur les implications potentielles des systèmes d'IA pour les principes des droits humains relatifs à la santé, à savoir ceux visés dans la « Convention d'Oviedo », le Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO) a préparé un rapport sur l'impact de l'IA sur la relation « patient·e-médecin » qui souligne notamment les besoins suivants :

- ▶ Favoriser la confiance dans les normes professionnelles qui examinent la sécurité, la qualité et l'efficacité des systèmes d'IA.
- ▶ S'assurer que les systèmes d'IA (leurs données et leurs modèles) sont empiriquement solides, robustes, exacts, et que leurs résultats sont cohérents et reproductibles.
- ▶ S'attaquer aux biais dans les systèmes d'IA afin d'atténuer le risque d'accès discriminatoire aux soins de santé affectant les personnes et les groupes.
- ▶ Préserver l'autonomie des patient·es en mettant à disposition plus d'informations, d'explications et de transparence que moins.
- ▶ Promouvoir la vigilance à l'égard des données des patient·es, en atténuant tout partage de données par inadvertance ou ambigu avec des tiers.
- ▶ Éduquer et former les médecins et autres professionnel·les de santé à s'adapter aux systèmes d'IA qui guident leurs actions.